

# Services de la WSIB améliorés sur le portail des fournisseurs de TELUS Santé.



Les systèmes de facturation et d'inscription de la WSIB ont été perfectionnés. Jetez un coup d'œil aux nouveautés dans les services de la WSIB sur le [portail des fournisseurs de TELUS Santé](#).

## **Ajouter ou gérer des personnes sur vos comptes sans dépendre du soutien TELUS.**

Si vous souhaitez ajouter des utilisateurs à votre compte, tels que des commis à la facturation ou des aides administratives, vous pouvez créer de nouveaux comptes utilisateurs pour eux et gérer les permissions que vous leur accordez directement sur le portail des fournisseurs grâce aux fonctions libre-service. Vous n'avez plus besoin d'appeler le soutien TELUS pour ajouter des utilisateurs à votre compte. Vous n'avez qu'à sélectionner [Accès et permissions des utilisateurs](#) sur la page d'accueil.

Si vous avez des droits administratifs pour le compte, vous pourrez voir le lien [Accès et permissions des utilisateurs](#) et accorder l'accès à d'autres utilisateurs. Cependant, si vous n'avez pas de droits administratifs et que personne d'autre ne les détient, vous pouvez communiquer avec [l'équipe TELUS](#) pour obtenir de l'aide.

## **Associer des organisations, des sièges sociaux et des fournisseurs pour harmoniser votre facturation et vos paiements.**

La fonction « associer » est maintenant offerte sur le [portail des fournisseurs de TELUS Santé](#). Les fournisseurs et leurs organisations n'ont plus besoin de se trouver dans le système à titre d'entités distinctes ou indépendantes. Les relations entre les sièges sociaux, les organisations et les fournisseurs peuvent maintenant être intégrées dans le système afin [de centraliser la facturation](#) et les paiements. Par exemple, une clinique peut associer ses fournisseurs dans le système, facturer en leur nom et diriger les paiements; aussi, un siège social peut associer toutes ses cliniques afin de leur permettre de centraliser la facturation et l'administration.

Mais le meilleur dans tout cela, c'est que l'utilisation de la fonction « associer » est rapide et facile. Vous devrez avoir à portée de main le nom, le rôle et le numéro de permis de la personne pour qui vous souhaitez créer une association. Rendez-vous simplement sur la page d'accueil du [portail des fournisseurs](#) et sélectionnez le lien approprié. Les options sont décrites ci-dessous.

- **Inscrire des sièges sociaux**

Le concept de « siège social » est nouveau dans le portail des fournisseurs. Il vous permet maintenant de vous inscrire à titre de siège social et de centraliser votre facturation afin de pouvoir facturer au nom de toutes vos organisations sans devoir vous connecter à chacun de leur compte séparément. Même si vous n'avez pas de siège social officiel, si une organisation facture au nom d'autres organisations, vous pouvez créer un siège social pour centraliser la facturation.

- **Associer des sièges sociaux**

Lors de l'inscription, les organisations peuvent s'associer à un siège social déjà inscrit. Après l'inscription, les organisations peuvent aussi s'associer à un siège social en cliquant sur le lien [S'associer à un siège social](#) sur le portail des fournisseurs.

- **Associer des organisations**

Lors de l'inscription, les sièges sociaux doivent associer au moins une organisation déjà inscrite. Si un siège social veut créer d'autres associations avec ses organisations, il peut le faire en cliquant sur le lien [S'associer à une organisation](#) sur le portail des fournisseurs.

- **Associer des fournisseurs**

Lors de l'inscription, les organisations pourraient devoir associer au moins un fournisseur, selon leur rôle, mais peuvent associer plusieurs fournisseurs si elles le veulent. Si une organisation veut ajouter d'autres associations à ses fournisseurs actuels, ou créer et ajouter de nouveaux fournisseurs, elle peut le faire en cliquant sur le lien [Associer un fournisseur](#) dans le portail des fournisseurs.

## **Gérer toutes les informations bancaires directement dans le portail des fournisseurs et ajouter des comptes bancaires à vos lieux de service.**

Vous pouvez maintenant vous inscrire aux services de la WSIB sans devoir fournir vos informations bancaires immédiatement. Cependant, lorsque vous serez inscrit, vous devrez ajouter vos informations bancaires afin de pouvoir facturer la WSIB pour vos services. Vous pouvez gérer toutes vos informations bancaires directement dans le portail, y compris enregistrer et confirmer votre compte bancaire.

Vous avez aussi la possibilité d'ajouter un compte bancaire pour chacun de vos lieux de service, ou d'avoir un seul compte pour tous les emplacements. Si votre compte était déjà enregistré avant le lancement du système perfectionné, il s'y trouvera encore.

## **Mettre à jour votre adresse de service**

Mettez à jour votre adresse de service afin d'harmoniser votre facturation. Si vous êtes un fournisseur indépendant et que vous travaillez dans un nouveau lieu de service, vous pouvez profiter de nos services de facturation en ligne pour cet emplacement. Si vous utilisez votre adresse postale ou l'adresse de votre siège social comme adresse de service, vous pouvez mettre à jour votre lieu de service actuel dans le nouveau système. Rendez-vous simplement sur le portail des fournisseurs et cliquez sur le lien [Autres mises à jour du profil](#) pour mettre à jour l'adresse à laquelle vous offrez actuellement des services.

## Faire une demande de fusion de vos comptes

Le portail des fournisseurs offre maintenant de nouvelles options libre-service pour vous éviter l'attente du soutien TELUS. Vous pouvez commencer à fusionner vos comptes en cliquant sur le lien [Fusionner des comptes](#).

## Voir facilement votre identifiant de fournisseur

Votre [identifiant de fournisseur](#) sera maintenant affiché un peu partout dans le portail des fournisseurs pour toutes vos activités en ligne, que vous accédez à la page d'accueil, à votre compte bancaire ou aux nouvelles fonctionnalités comme faire une demande de fusion ou d'association de vos comptes.

Si vous avez des questions ou avez besoin d'aide concernant le portail de fournisseurs et votre compte, vous devrez avoir en main votre identifiant de fournisseur TELUS, que vous trouverez dans le milieu supérieur du portail des fournisseurs. Si vous avez des questions au sujet de la facturation envoyée à la WSIB, vous devrez avoir en main votre identifiant de fournisseur de la WSIB, que vous trouverez dans le haut de toute facture ou de tout formulaire envoyé à la WSIB.

## Pour en savoir plus

Si vous envoyez vos factures à la WSIB par télécopieur ou par la poste, nous vous encourageons à passer à la facturation en ligne et aux dépôts directs, et à profiter dès aujourd'hui des nombreuses nouvelles fonctionnalités et des avantages [du portail des fournisseurs](#).



Pour en savoir plus, lisez nos [FAQ](#) et nos autres [ressources](#), parmi lesquelles des outils de consultation rapide, des guides de l'utilisateur et bien plus.

N'hésitez pas à communiquer avec nous si vous avez des questions.

Votre équipe TELUS Santé

1-866-240-7492 | [provider.mgmt@telus.com](mailto:provider.mgmt@telus.com)



Commission de la sécurité  
professionnelle et de l'assurance  
contre les accidents du travail

